

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE**ENTRE****L'EMPLOYEUR :**M ou Mme _____ En qualité de père mère tuteur

Résidant au _____

☎ Domicile : _____ - Portable : _____ - Professionnel : _____

N° pajemploi : _____ - Email : _____

Nom et prénom du conjoint

Adresse (si différente de l'adresse de l'employeur) :

CP : __/__/__/__/__ Ville

☎ domicile : __/__/__/__/__/__

☎ professionnel : __/__/__/__/__/__ portable : __/__/__/__/__/__

Situation familiale : _____

ET :**LE SALARIE :**

M ou Mme _____ Nom de jeune fille _____

Résidant au _____

☎ Domicile : _____ - Portable : _____ - Email : _____

Numéro de Sécurité Sociale : _____

Né(e) le _____ à _____

AGRÉMENT

N° d'agrément : _____ Date de début d'agrément _____

Date de renouvellement : _____

ASSURANCENuméro de police d'assurance de responsabilité civile (extension profession assistante maternelle)
_____ - Cie d'assurance _____Numéro de police d'assurance automobile avec extension professionnelle
_____ - Cie d'assurance _____*Initiales du salarié**Initiales de l'employeur*

Pour l'accueil de l'enfant :

<i>Nom et prénom :</i> _____	<i>Né(e) le</i> _____
------------------------------	-----------------------

<i>Le salarié</i> _____ est engagé en qualité d'assistante maternelle
--

Pour un contrat à durée indéterminée à compter du _____
--

LA PERIODE D'ESSAI (Article 5 de la C.C.N.)

Durée :

La période d'adaptation se déroulera du _____ au _____
avec des horaires d'accueil définis en commun accord, en fonction des rythmes et des besoins de l'enfant.

Modalités de la période d'adaptation :

DUREE D'ACCUEIL (Article 6 de la C.C.N.)❖ **Jour de repos hebdomadaire** (Article 10 de la C.C.N.) :

Le jour de repos est fixé le _____

❖ **Les jours fériés** (Article 11 de la C.C.N.) :

Jours fériés travaillés :

- | | | | |
|--|---|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{er} janvier | <input type="checkbox"/> 8 mai | <input type="checkbox"/> 14 juillet | <input type="checkbox"/> 11 novembre |
| <input type="checkbox"/> Lundi de Pâques | <input type="checkbox"/> Jeudi de l'Ascension | <input type="checkbox"/> 15 août | <input type="checkbox"/> 25 décembre |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{er} mai | <input type="checkbox"/> Lundi de Pentecôte | <input type="checkbox"/> 1 ^{er} novembre | |

TEMPS DE TRAVAIL (Article 6 de la C.C.N.) :

- L'assistante maternelle accepte de travailler :

- ➔ au plus tôt à : _____ heures

- ➔ au plus tard à : _____ heures

Sont considérés comme temps de travail :

- les temps d'échanges jusqu'au départ du parent,
- les temps de trajet d'école.

<i>Initiales du salarié</i>	<i>Initiales de l'employeur</i>
-----------------------------	---------------------------------

Temps de travail régulier

L'organisation du temps de travail hebdomadaire se fera comme suit :

- Lundi de _____
- Mardi de _____
- Mercredi de _____
- Jeudi de _____
- Vendredi de _____
- Samedi de _____
- Dimanche de _____

Temps de travail variable:

Un emploi du temps sera remis à l'assistante maternelle le ____ du mois pour le planning du mois suivant pour un minimum de _____ heures par semaine.

Un délai de prévenance de _____ devra être respecté en cas de changement dans cet emploi du temps.

Les jours susceptibles d'être travaillés : _____

Nombre de semaines d'accueil programmées sur l'année : _____

REMUNERATION (Art 7 de la C.C.N)

La date de paiement du salaire sera le _____

SALAIRE HORAIRE

Salaire horaire de base brut : _____ € brut (semaine de moins de 46 h)

Salaire horaire de base net : _____ € net (semaine de moins de 46 h)

Taux de majoration : _____ % (par heure au-delà de 46 h par semaine réalisées)

Le salaire horaire majoré brut : _____

SALAIRE MENSUEL DE BASE (cf annexe calcul de mensualisation)

Si l'accueil s'effectue sur une année complète

Salaire mensuel brut :

Salaire mensuel net :

Si l'accueil s'effectue sur une année incomplète

Salaire mensuel brut :

Salaire mensuel net :

Initiales du salarié

Initiales de l'employeur

PAIEMENT DES CONGES (article 12 de la C.C.N)

Les droits sont définis dans le cadre de l'année dite de référence (du 01^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours).

Le 31 mai, faire le point sur le nombre de jours de congés payés acquis et le salaire versé au cours de l'année de référence (y compris celui versé au titre des congés payés de l'année précédente), hors indemnités (entretien, nourriture...). Définir, compte tenu de la date d'embauche et s'il y a lieu, les dispositions particulières pour la première année de référence.

S'informer mutuellement et annuellement sur les habitudes de prises de congés.

Préciser le délai de prévenance de fixation des dates de congés :

→ **En cas de mensualisation incluant les congés (année COMPLETE)**

La rémunération due au titre des congés se substitue au salaire de base.

Elle sera intégrée dans le salaire mensualisé. Les congés sont rémunérés lorsqu'ils sont pris, sous réserve des droits ouverts. Ce salaire devra être minoré pour tout congé posé non acquis.

→ **En cas de mensualisation excluant les congés (année INCOMPLETE)**

La rémunération due au titre des congés payés pour l'année de référence s'ajoute au salaire mensuel de base.

Elle sera versée :

	En une seule fois au mois de juin	<input type="checkbox"/>
	Lors de la prise principale des congés	<input type="checkbox"/>
	Au fur et à mesure de la prise des congés	<input type="checkbox"/>
	Par 12 ^{ème} chaque mois	<input type="checkbox"/>

INDEMNITES LIEES A L'ACCUEIL DE L'ENFANT (Art 8 de la C.C.N)

☞ Pour les frais de repas :

Les repas sont fournis par :

L'assistante maternelle : montant _____€ pour le déjeuner _____€ pour le goûter

Les parents : à titre indicatif, il est possible de notifier une valeur financière d'un repas qui sera utile à l'assistante maternelle si elle choisit la méthode de déduction forfaitaire à déclarer aux impôts

☞ Pour l'entretien :€ par jour de.....heures€ par jour deheures

☞ Pour les frais de déplacement sollicités par l'employeur occasionnés par l'utilisation d'un véhicule
_____€ du kilomètre

☞ Pour le remboursement de frais divers autorisés par l'employeur : (Précisez lesquels) _____

Initiales du salarié

Initiales de l'employeur

RUPTURE du contrat de travail (Art 18 de la C.C.N)

❖ **Préavis**

La rupture peut être à l'initiative de l'employeur ou à celle du salarié.

❖ **Dans tous les cas, en cas de rupture de contrat l'employeur doit établir :**

- un bulletin de paie
- un certificat de travail,
- une attestation d'employeur Pôle emploi,
- et éventuellement un reçu pour solde de tout compte.

RETRAITE ET PREVOYANCE

L'institution compétente en matière de retraite et prévoyance est l'IRCEM

261, avenue des Nations Unies
BP 593
59060 ROUBAIX Cedex
0980 980 990

Site internet : www.ircem.fr

CONDITIONS PARTICULIERES :

A la demande des parties concernées, il est précisé que :

.....

.....

Fait à _____

Le _____

Signature du salarié

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'employeur

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Initiales du salarié

Initiales de l'employeur

Annexe : Accueil

Santé de l'enfant

- Enfant malade : l'assistante maternelle accueillera-t-elle l'enfant malade ?

OUI NON

Précisez (*cas de contagions, enfant fébrile,...*) :

.....

Particularités concernant l'enfant (allergie, maladie,...) :

- L'assistante maternelle accepte d'administrer les médicaments :

OUI NON

Si oui, la responsabilité de l'assistante maternelle est engagée. Elle ne peut donner de médicaments sans :

- autorisation parentale écrite permettant à l'assistante maternelle d'administrer les médicaments délivrés à l'enfant
- et sur ordonnance médicale en cours de validité avec la posologie adaptée au poids de l'enfant, ou le cas échéant sur conseil téléphonique du médecin régulateur du S.A.M.U.

Maladie déclarée chez l'assistante maternelle

- L'assistante maternelle appellera immédiatement les parents qui prendront les décisions nécessaires.
- A défaut, les parents autorisent l'assistante maternelle à informer :

Monsieur et /ou Madame Tél :

Monsieur et /ou Madame Tél :

Présence d'animaux

Acceptez-vous la présence d'animaux au domicile ?

OUI NON

Autorisations diverses

- Les parents autorisent

Monsieur et /ou Madame

Monsieur et /ou Madame

Initiales du salarié

Initiales de l'employeur

Sur présentation d'une pièce d'identité, à reprendre leur enfant de manière occasionnelle et en cas d'empêchement de leur part, chez l'assistante maternelle préalablement averti par leurs soins.

- Les parents autorisent l'assistante maternelle à :

- Photographier et filmer l'enfant

OUI

NON

- En cas d'extrême urgence, les parents autorisent :

A confier leur enfant à une autre assistante maternelle agréée :

OUI

NON

Si OUI : Madame :

A un membre de la famille ou à un tiers :

NOM : Prénom :

Les parents autorisent l'assistante maternelle à :

- Accueillir un stagiaire à son domicile durant l'accueil de leur enfant :

OUI

NON

Initiales du salarié

Initiales de l'employeur

Annexe : Autorisation de transport

Je soussigné(e), responsable légal(e)

Autorise l'assistante maternelle (Nom/Prénom)

De mon enfant (Nom/Prénom).....

A transporter mon enfant dans son véhicule :

OUI

NON

Si oui, j'autorise les conducteurs suivants à transporter mon enfant, en présence de l'assistante maternelle précédemment cité :

.....
.....
.....

A transporter mon enfant dans un autre véhicule,

OUI

NON

Si oui, j'autorise les conducteurs suivants à transporter mon enfant dans un autre véhicule, en présence de l'assistante maternelle précédemment cité. *Dans ce cas, une copie de l'attestation d'assurance sera fournie aux parents :*

.....
.....
.....

Pour les motifs suivants :

.....
.....
.....

Fait à,

Le

**Signature du ou des responsable(s)
de l'enfant (précédée de la mention « lu et approuvé »)**

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Certificat établi pour faire valoir ce que de droit.

Initiales du salarié

Initiales de l'employeur

Annexe : calcul de mensualisation

Le salaire est mensualisé sur la base d'une année complète ou incomplète.

L'enfant sera absent 5 semaines dans l'année et ces semaines sont identiques aux semaines de congés de l'assistante maternelle.

La mensualisation s'effectue sur une ANNEE COMPLETE

L'ANNEE COMPLETE correspond à : 47 semaines d'accueil de l'enfant
 + 5 semaines de congés payés et absences de l'enfant
 = 52 semaines au total

Nb heures par semaine	X	Nombre de semaines travaillées	=	Nombre d'heures annuelles	/12	=	Nombre d'heures moyen par mois	X	Salaire horaire	=	Salaire mensuel brut	X12	=	Salaire annuel brut
	X	52	=		/12	=		X		=		X12	=	

En cas de semaines différentes :

Nb heures par semaine	X	Nombre de semaines travaillées	=	Nombre d'heures annuelles	/12	=	Nombre d'heures moyen par mois	X	Salaire horaire	=	Salaire mensuel brut	X12	=	Salaire annuel brut
	X		=											
	X		=											
	X		=											

Total d'heures annuelles		/12	=		X	=		X12	=	
--------------------------	--	-----	---	--	---	---	--	-----	---	--

L'enfant sera absent plus de 5 semaines dans l'année ou si l'assistante maternelle ne prend pas ses congés pendant les semaines d'absences de l'enfant.

La mensualisation s'effectue en ANNEE INCOMPLETE

L'ANNEE INCOMPLETE correspond à : - de 47 semaines d'accueil de l'enfant

Nb heures par semaine	X	Nombre de semaines travaillées	=	Nombre d'heures annuelles	/12	=	Nombre d'heures moyen par mois	X	Salaire horaire	=	Salaire mensuel brut	X12	=	Salaire annuel brut
	X		=		/12	=		X		=		X12	=	

En cas de semaines différentes :

Nb heures par semaine	X	Nombre de semaines travaillées	=	Nombre d'heures annuelles	/12	=	Nombre d'heures moyen par mois	X	Salaire horaire	=	Salaire mensuel brut	X12	=	Salaire annuel brut
	X		=											
	X		=											
	X		=											

Total d'heures annuelles		/12	=		X	=		X12	=	
--------------------------	--	-----	---	--	---	---	--	-----	---	--

Initiales du salarié

Initiales de l'employeur

Annexe : feuille de congés

Congés à poser avant le 1^{er} mars de chaque année
Nom et prénom de l'assistante maternelle :

Date de la demande	Date des congés	Nombre de jours	Congés restant	Signature du Salarié	Signature de l'employeur	Signature de l'employeur	Signature de l'employeur	Signature de l'employeur

Initiales du salarié

Initiales de l'employeur